



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Président : M. Jean-Pierre DELHOTAL.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo
Mrs Dominique Dutoit, Vincent Herry, Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux.

Absents excusés : Mme F. Valentin (pouvoir à M. Delhotal)
M. M. Vié (pouvoir à D. Pescheux)

Secrétaire : Mme Michelle Soullié

Ouverture de la séance à 19 h 00

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite, dans la rubrique divers, rajouter deux points à débattre, une demande de subvention au titre des amendes de police pour les radars pédagogiques et une demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour imperméabiliser la totalité de la cour de l'école.

Le Conseil Municipal étant d'accord sur la proposition, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.
- Délégation au Maire pour défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.
- Ouverture de crédits de la section d'investissement au titre du budget 2018.
- Approbation du plan de financement et de l'échéancier de réalisation des travaux du nouveau Contrat Rural.
- Demande de subvention au titre des amendes de police.
- Demande de subvention au titre de la DETR 2018.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2017:

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2017. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Délégation au Maire pour défendre la Commune dans les actions intentées contre elle :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recours a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Versailles par un administré Mondevillois, Monsieur Philippe Dubourg, contre le récépissé tacite de déclaration loi sur l'eau du 12 novembre 2016, relatif au rejet du système d'assainissement de la Commune de Mondeville.

A cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir afin de défendre les intérêts de la Commune en justice sur ce recours.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le mémoire en défense rédigé suite à ce recours.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Ouverture de crédits de la section d'investissement au titre du budget 2018 :

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune dépense en investissement ne peut être engagée avant le vote du budget primitif.

Par contre, il est possible d'engager des dépenses en investissement en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et cela pour un montant maximum égal au quart des dépenses engagées en 2017 pour les chapitres 20 et 21.

Monsieur le Maire donne la parole à Martine Delhotal, Adjointe chargée des finances, afin qu'elle présente la prévision d'ouverture de crédits de la section d'investissement au titre du budget 2018.

Madame Martine Delhotal rappelle que le budget alloué en 2017, sur les chapitres 20 et 21, s'élevait à 164.994,76 € et qu'il est possible d'engager, dès à présent, le quart de cette somme soit, 41.248,69 € maximum.

Madame Martine Delhotal propose une ouverture de crédits de la section investissement comme suit :

Chapitre 20 :

➤ Compte 2031 :	- Expertise église :	2.732,40 €
	- Division cour commune :	2.460,00 €

Chapitre 21 :

➤ Compte 21318	- Vitraux	2.000,00 €
	- Cadran église	5.068,80 €
➤ Compte 21534	- Enfouissement des réseaux (chemin de la Croix Rouge et rue de Malvoisine)	15.564,96 €
➤ Compte 21568	- Achat d'extincteurs	400,00 €
➤ Compte 2183	- Achat ordinateur	500,00 €

Soit un total de : 28.714,16 €

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Approbation du plan de financement et de l'échéancier de réalisation des travaux du nouveau Contrat Rural :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a déjà délibéré sur le projet d'élaboration d'un nouveau contrat rural. Après avoir rencontré les responsables du Conseil Régional et du Conseil Départemental, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, contrats tripartites élaborés par le Conseil Régional d'Ile-de France et le Conseil Départemental de l'Essonne, et visant à aider les communes de moins de 2.000 habitants et les syndicats de communes de moins de 3.000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable de leur territoire et s'inscrivant dans un projet d'aménagement d'ensemble compatible avec les documents d'urbanisme locaux et supra-communaux.

Après un examen approfondi des actions à entreprendre en cohérence avec les objectifs de développement fixés à moyen et long terme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat rural.

Monsieur le Maire donne la parole à Vincent Herry, 1^{er} adjoint chargé des travaux, afin qu'il présente le projet définitif du contrat rural.

Le programme définitif de ce contrat porte sur les projets suivants :

- 1) Aménagements des trottoirs : 229.544 € HT
- 2) Enfouissement des réseaux/rénovation d'éclairages publics : 89.815 € HT
- 3) Rénovation des chaudières de la Mairie, de l'école et de la Salle Polyvalente : 51.943 € HT

Soit un montant total de travaux de : 371.302 € HT

L'échéancier de réalisation des travaux est le suivant :

2018 : Aménagement des trottoirs

2019 : Enfouissement des réseaux et rénovation d'éclairages publics.

2020 : Rénovation des chaudières Mairie, Ecole et Salle Polyvalente.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le nouveau contrat rural et tous documents s'y rapportant.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Demande de subvention au titre des amendes de police :

Monsieur le Maire rappelle les problèmes récurrents de sécurité routière sur la Commune et surtout la vitesse excessive des véhicules aux abords des entrées du village. La mise en place de radars pédagogiques aux dites entrées permettrait de sensibiliser les conducteurs sur la vitesse à laquelle ils arrivent aux abords du village et de les inciter à ralentir.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la mise en place de 3 radars pédagogiques aux 3 entrées de village et ce pour un montant de 8.000 € HT.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Demande de subvention au titre de la DETR 2018 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes d'espaces rencontrés dans la cour de l'école lors des récréations. Le nombre d'enfants scolarisés est en constante augmentation et l'espace dédié aux récréations n'évolue pas.

Ce problème est encore plus sensible car, étant donné que la moitié de la cour est engazonnée, cette zone est impraticable par temps de pluie réduisant considérablement l'espace de jeux des enfants, sachant que leur âge varie de 3 à 11 ans.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2018 afin d'imperméabiliser la totalité de la cour de l'école.

Ce projet pourrait correspondre à la catégorie intitulée « Travaux de réhabilitation et de mise aux normes des écoles existantes » de la DETR 2018.

Une enveloppe de 50.000 € est à prévoir pour ce projet.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 25

Le Maire,
J.P Delhotal